

Séance du 13 octobre 2016

L'an deux mil seize, le treize octobre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 06 octobre 2016

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Lionel BEAUPERE, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PAPILLON, Laurent TALON, Philippe SABOT.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Christophe RONGET

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 30 août 2016.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

* Délivrance des cartes nationales d'identité

Le Conseil Municipal accepte cet ajout

A L'ORDRE DU JOUR

CU parcelle ZT 44

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du Conseil, Monsieur Xavier Angleys a fait le point de l'affaire Stéphane Thévenoux-Reure depuis le Conseil du 30 août. Ensuite il a distribué et lu le projet de délibération suivant.

Pour déroger à la règle de constructibilité limitée, en application des articles L111 - 3 à 5 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal prend une délibération pour argumenter la demande de CU du 30 août 2016.

Le projet touristique innovant de logement de groupe aux Varennes du Theil (Parcelle ZT44)-Pierrefitte sur Loire, porté par Monsieur et Madame Stéphane Thévenoux-Reure intéresse au plus haut point la Commune de Pierrefitte sur Loire.

En effet, il correspond parfaitement à l'orientation constante du Conseil Municipal au profit du tourisme et s'appuie sur deux réalisations communales d'envergure. En premier lieu, sa zone de loisir est équipée pour la promenade, les pique-niques et a de nombreux jeux pour les jeunes. Elle entoure un plan d'eau de neuf hectares qui permet la pêche, possède un espace baignage surveillée l'été et favorise les sports nautiques avec les pédalos. En second lieu le restaurant « La Péniche », établissement entièrement rénové est situé entre le Canal Latéral et le plan d'eau et à quelques centaines de mètres des Varennes du Theil. Dimensionné pour servir soixante-dix couverts, il est susceptible de répondre aux besoins de groupes de toute taille. Ce secteur de la commune est déjà équipé de logement touristique de différentes tailles : camping municipal, mobil homes et Gîte d'étapes communautaires, chalets familiaux ; mais aucun de ces équipements ne correspond à un hébergement de groupe. Ce projet compléterait la palette des offres de logements touristiques pour cette partie Est du Département.

Ce projet de logement de groupe qui sous-tend la demande de CU se situe sur une parcelle idéalement située à quelques dizaines de mètres de la zone de loisirs. Bénéficiant d'une large ouverture d'accès au milieu de la zone pavillonnaire, elle offre une vue agréable sur la Vallée de la Loire et les premiers contreforts du Morvan. Cette demande comprend d'une part une habitation Individuelle familiale et d'autre part les divers logements de groupes qu'ils souhaitent construire sur ce terrain par le biais d'une société qu'ils créeront. La maison servant de centre de gestion pour ces logements de groupe.

En outre, située en continuité de la zone pavillonnaire des Varennes du Theil, cette parcelle ne nuit aucunement aux espaces agricoles et forestiers de la commune. Elle a été acquise par la Commune au moment du remembrement pour disposer d'une réserve foncière destinée à la construction. Un projet touristique comme celui-ci demande un peu d'espace.

Par ailleurs un tel projet est ardemment souhaité dans le cadre des Ateliers des territoires dont la Communauté de communes Val de Besbre-Sologne Bourbonnaise a bénéficié en 2015. Dans le projet Pivot « La boucle des Sept Châteaux » ce besoin est clairement exprimé. Il faut pouvoir recevoir, loger et nourrir un car de tourisme, soit pour lui permettre d'aller au PAL situé à une quinzaine de kilomètres, soit pour garder ces touristes deux à trois jours sur le territoire pendant la saison, voire même être un point de halte pour les caristes lors de voyages intra-européens.

Enfin un tel projet touristique est générateur de profit : immédiatement, ces groupes de touristes seront un apport conséquent pour le restaurant « La Péniche » ainsi que pour les commerces du bourg, rapidement la gestion et l'entretien de cet ensemble touristique sera générateur d'emploi, à moyen terme, comme cela a été constaté au camping ou pour les mobil homes, ces touristes de passage découvrant les potentialités de la zone de loisir, son calme et ses équipements, reviendront en famille.

En zone rurale défavorisée, ce projet est une opportunité que le Conseil Municipal souhaite vivement voir se concrétiser. Par un vote de 13 voix pour et 1 abstention le Conseil approuve cette délibération.

Par ailleurs à l'unanimité le Conseil Municipal demande que soit faite une nouvelle demande de CU pour cette parcelle, l'ancienne étant caduque et que Monsieur Xavier Angleys puisse participer à la réunion de la CDPENAF traitant de cette demande de CU, afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions.

Travaux école maternelle

Monsieur le Maire explique que la gestion du portail qui donne sur la route départementale pose des problèmes qui n'ont pas été résolus par la fermeture à clés, compte tenu de la double utilisation de ce portail liée à l'entrée de l'école et à l'entrée du logement.

Afin de sécuriser la cour de l'école pour les enfants tout en laissant un accès plus libre au logement, le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une petite clôture isole la cour de l'école du portail. Un portillon sera installé dans cette clôture pour que la maîtresse puisse tenir l'espace cour-école clos.

Courrier de Monsieur CHATEAU

Suite au courrier de Monsieur CHATEAU demandant l'autorisation de se raccorder au réseau de tout à l'égout communal par le regard situé route des Graves, le Conseil Municipal donne son accord étant entendu que les travaux seront à la charge exclusive du demandeur.

Délivrance des cartes nationales d'identité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir de février 2017, seulement 15 communes pourront délivrer les cartes nationales d'identité dans notre département. Considérant que ce service de proximité est largement utilisé dans notre mairie, le Conseil Municipal de Pierrefitte sur Loire à l'unanimité s'oppose à cette décision et exprime sa volonté de vouloir continuer à offrir ce service à sa population.

Questions diverses

Point sur les projets en cours

Dénomination des rues et numérotation des habitations

Le recensement des habitations à numéroter étant terminé, des devis seront demandés pour l'acquisition des plaques de rues, panneaux de rues et numéros d'habitations.

Un courrier sera ensuite envoyé dans chaque foyer avec sa nouvelle adresse. Ce même courrier sera aussi une invitation à la réunion publique qui sera organisée afin d'apporter les informations complémentaires à cette opération.

Aménagement de la zone de loisirs

Plusieurs devis ayant été demandés auprès d'entreprises pour différents aménagements, une rencontre avec Madame GAZET sera programmée pour voir le plan de financement. Le Conseil Départemental et les fonds LEADER pourront être sollicités.

Hôtel restaurant « La Péniche »

Dans le cadre de la cession du bail par la SAS AUBRET, une rencontre est prévue avec Monsieur BUNOUF, futur repreneur de l'établissement. Tous les membres du Conseil Municipal seront conviés à cette commission.